



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FENAIT

Le 8 mai, l'assemblée générale annuelle de la FENAIT s'est tenue au club Le Bétulle. Les présidents des clubs affiliés ont élu un nouveau Comité Directeur qui devrait rester en fonction jusqu'au printemps 2013. Les résultats du vote sont les suivants:

**Président:** Gianfranco Ribolzi

**Vice-présidents:** Leo Cimadori  
responsable des relations internes entre la FENAIT et les clubs affiliés ainsi que pour le comité de «Réorganisation FENAIT.

Simona Carletti  
responsable des relations publiques FENAIT, notamment pour les relations avec la presse et les organes administratifs, les parlementaires et le gouvernement, dans le but de faire connaître et de faire accepter le naturisme en Italie.

**Trésorière:** Adelaide Fornaca

**Trésorier adjoint :** Paolo Chiapino

**Secrétaire:** Rosita Dal Soglio

**adjoint Secrétaire:** Francesco Lupano

**Conseillers:** Andrea Contini, Giuseppe Ermini, Sergio Rosso, Pino Fiorella

L'une des décisions les plus importantes qui aura été prise, mis à part l'approbation de l'état financier, a été la création d'une base de données comprenant tous les membres naturistes italiens qui adhèrent à la FENAIT par le biais des clubs affiliés:

**ANAA, ANEI, ANER, ANAB, ANITA, LIBURNIA, UNI, SUN**

La discussion concernant une réorganisation, qui aurait comme objectif de rendre la FENAIT économiquement autonome, a été reportée à une date ultérieure et devrait se tenir lors d'une réunion de fin d'année .

PS: Lors de la réunion interfédérale EUNAT, qui s'est tenue en Suède (à Gustavberg), la FENAIT a soumis sa candidature afin de pouvoir accueillir la réunion interfédérale qui se tiendra en 2013.

Comme nous vous l'avons communiqué dans l'édition la plus récente de Focus, le nombre de contributions qui nous ont été envoyées pour notre newsletter était nettement supérieur par rapport à ce qui avait été la norme auparavant. Nous avons de ce fait édité une édition supplémentaire, prenant en compte cette situation de bienvenue. Nous devrions également ajouter que, dans notre hâte de traiter à temps toutes les informations que vous nous avez faits parvenir, nous avons malheureusement omis d'accorder le crédit dû aux auteurs de deux articles. L'article sur le Living Show naturiste de la Fédération canadienne a été envoyé par Stéphane Deschêne tandis que l'article sur la censure sur internet nous a été envoyé par Eirik Isene de la fédération suédoise. Nous les remercions tous les deux pour leur contribution et nous sommes impatients de recevoir de nouvelles et nombreuses contributions de vous tous.

Mick Ayers

### INA Draft

Lors de la dernière réunion qui s'est tenue avec l'EuNat et le Congrès, l'INA a demandé à ce qu'il y ait une approche qui soit élaborée afin de tenter d'établir une décision sur des lois qui sont discriminatoires ou qui mènent au harcèlement de naturistes. Dans un premier temps, nous faisons circuler un avant-projet devant être soumis à l'UE et qui pourrait être utilisé, en cas de succès, dans d'autres pays où de tels problèmes subsistent. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir, sous forme de document, les commentaires et les pensées de votre fédération quant à cet avant-projet, et apprécierions toute suggestion utile. Après cette première phase, nous consulterons des professionnels en la matière quant à la meilleure approche à adopter et nous vous tiendrons informés. Nous apprécierions beaucoup si vous pouviez nous faire parvenir vos réponses d'ici la fin du mois d'septembre.

## COMMISSION DE RÉFORME DES LOIS

Messieurs, Mesdames,

la Fédération internationale naturiste est un organisme mondial représentant les vues et les besoins des naturistes dans plus de 30 pays du monde, y compris tous les états membres de l'Union Européenne.

Nous nous adressons aujourd'hui à vous, en tant que législateurs qui régissent l'Eurozone.

Le naturisme est l'un des domaines du tourisme européen connaissant une forte croissance, avec des centaines de centres dans de nombreux pays européens, préparés pour accueillir les personnes vivant ce mode de vie. Nous, l'INF, représentons au moins certains millions de naturistes vivant en Europe, indépendamment du fait s'il sont inscrits en tant que membres d'une fédération locale ou pas.

Étant donné que le nombre de personnes aimant pratiquer le mode de vie naturiste est important, nous sommes de l'avis qu'il devrait y avoir une harmonisation des lois qui nous régissent et qu'il devrait être permis aux millions de naturistes de l'UE d'être libres de pratiquer ce mode de vie qui est le leur, que ce soit dans leur jardin, sur une plage ou un parc prévus à cette effet ou dans des zones plutôt calmes, généralement retranchées, et qui ne sont que rarement utilisées par le public, sans avoir à craindre d'être poursuivis ou intimidés par les autorités locales.

Dans de nombreux pays européens cependant, ce n'est pas le cas, car certains états de l'UE ont des lois désuètes qui sont toujours encore en vigueur et les états qui n'ont pas de telles lois ont des autorités locales qui peuvent, comme bon leur semble, autoriser ou interdire les zones où le naturisme peut être pratiqué.

Cela veut dire que les ressortissants de l'UE qui ont le droit de pratiquer le naturisme dans la zone où ils vivent peuvent tout à coup être des contrevenants, en désaccord avec une loi locale d'un autre état membre de l'UE et être poursuivis et criminalisés pour une chose qui n'est pas un crime ailleurs.

Ces lois sont non seulement dépassées, mais sont discriminatoires pour tous les membres de l'Union européenne.

De nombreuses directions en matière de droit ont été données aux pays membres de l'UE dans le courant des années précédentes, notamment là où les lois étaient discriminatoires, et nous, La Fédération naturiste internationale, croyons fermement que c'est un domaine où les lois en vigueur dans les différents pays de l'UE sont totalement déphasées les unes par rapport aux autres.

Nous demandons à ce qu'une attention sincère soit portée à cette demande et ce sera un plaisir pour nous de vous transmettre de plus amples informations ainsi que de vous apporter l'aide dont vous aurez besoin dans le cadre de votre procédure.